

M. BOWELL : Je ne comprends pas très-bien ce que veut l'honorable préopinant, en demandant ces pièces justificatives. S'il désire les avoir, il ferait mieux de faire une motion pour en demander la production au département de l'auditeur général. S'il veut parler du compte des dépenses imprévues des différents exercices, tels que publiés dans les comptes publics, il y trouvera ce qu'il demande.

M. PATERSON (Brant) : Non, et j'en demande pardon à l'honorable ministre. L'honorable président du conseil, en réponse à mon honorable ami, le député de Grey-sud, qui déclarait n'avoir pu rien trouver relativement aux rafraîchissements, nous a dit que les sommes dépensées pour cet objet ne se trouvaient pas détaillées dans le compte des dépenses imprévues ; mais qu'il pouvait faire venir les pièces justificatives et les montrer.

M. BOWELL : Si l'honorable préopinant veut persuader la chambre que le ministère des douanes a été administré récemment comme s'administraient les dépenses imprévues du Conseil privé à l'époque que j'ai mentionnée, il devra demander d'autres pièces justificatives que celles comprenant les annonces, parce que, si j'ai bien compris le président du Conseil privé, ce dernier est prêt à déposer devant la chambre les comptes et pièces justificatives, y compris les comptes de rafraîchissements qui n'ont pas été insérés dans les comptes publics. Ces derniers comptes ont pour titre "rafraîchissements." Si c'est bien cela que l'honorable député veut dire, je n'objecte aucunement à ce qu'il demande par une motion, une enquête des plus rigoureuses sur ce sujet. Je puis l'informer qu'il y a eu très peu de frais d'annonces dans le ministère des douanes depuis que j'en suis le chef, et cela peut expliquer, dans une grande mesure, la différence qu'il y a entre les frais d'annonces des cinq années de mon prédécesseur, et ceux dont je suis responsable.

Si l'honorable préopinant veut jeter un coup d'œil sur les comptes publics—et c'est tout ce que je puis lui offrir—à moins de consulter les différents départements et d'examiner tous les comptes qui ont été réglés depuis dix ou vingt ans—il remarquera que le compte des dépenses imprévues du ministère des douanes, pour l'exercice de 1879, compte que j'ai sous les yeux et qui comprend les dépenses imprévues de l'une des années dont mon prédécesseur est en grande partie responsable, est entré comme suit : "Diverses personnes, abonnements aux journaux et annonces, \$7,269.88." En 1876, l'entrée du même compte est comme suit : "A diverses personnes, pour abonnements aux journaux et annonces, \$621.97.

M. WELDON : Les annonces ne sont pas entrées maintenant dans le compte des dépenses imprévues du ministère des douanes.

M. BOWELL : Tout simplement parce qu'il n'y en a pas eu. Une annonce a paru occasionnellement ; mais je crois que nous avons dépensé seulement \$75 pour cette annonce, l'année dernière, et d'autres années n'ont presque rien coûté pour le même objet. Je puis expliquer jusqu'à un certain point, comment la grande dépense en question a été faite. Chaque fois qu'un nouveau port était ouvert sous l'ancienne administration libérale, on annonçait à grands frais dans presque tous les journaux libéraux ou grits du Canada. Si un port est maintenant ouvert, je publie un avis dans la *Gazette officielle*, et rien de plus. Selon moi, ceux qui sont

intéressés à l'ouverture du port sont ceux qui doivent y expédier des marchandises, et ils peuvent en être informés sans que le ministère dépense \$300 ou \$400 en annonces, dans les diverses parties du pays. J'ai mis fin à cette pratique dont s'est plaint l'honorable député de Brant (M. Paterson) et par laquelle des annonces qui n'intéressaient qu'une partie du pays, paraissaient inutilement dans plusieurs journaux.

M. SOMERVILLE : J'admets que le présent ministre des douanes a administré son ministère selon les règles de la plus stricte économie, et, de fait, il n'y a aucun doute à cela ; mais l'accusation qu'il vient de porter contre son prédécesseur en disant que ce dernier annonçait dans tous les journaux grits l'ouverture de tous les ports du Canada, a besoin d'être appuyée sur un plus fort témoignage qu'une simple assertion de l'honorable ministre pour être prouvée. J'admets que cette pratique d'annoncer n'est pas suivie maintenant par le ministre des douanes ; mais elle l'est sur une grande échelle par le ministre des travaux publics et par d'autres ministres.

Je crois que le secrétaire d'État doit établir une nouvelle pratique relativement aux annonces, et j'espère que le ministre des travaux publics donnera à l'avenir moins de prise sur ce point que par le passé.

M. CASEY : Je ne comprends pas bien la présente question. S'il est vrai que la somme dépensée pour annonces et abonnements aux journaux atteignit, sous le gouvernement Mackenzie, le total mentionné, comment cela s'est-il fait ? Le ministre de la marine nous a dit que la somme totale dépensée pour annonces et abonnements, durant les quatre dernières années, s'est élevée à \$59,000, tandis que je trouve, dans les rapports de l'auditeur-général, que les annonces seules ont coûté presque \$77,000, l'année dernière.

M. TUPPER : C'est montant est-il dans les dépenses imprévues ?

M. CASEY : Non.

M. TUPPER : L'honorable préopinant ne m'a pas écouté, ou ne m'a pas compris.

M. CASEY : Si l'honorable ministre veut m'écouter, je l'écouterai moi-même. Il est très-jeune député, mais il est ministre. Les annonces n'apparaissent pas séparément dans un seul article. Mais toute l'affaire s'explique comme suit : Les dépenses qui furent entrées dans le chapitre des dépenses imprévues, pendant les quatre années du régime-Mackenzie, apparaissent maintenant en grande partie sous un autre titre.

M. TUPPER : L'honorable préopinant est parvenu, dans le présent cas, comme cela lui arrive sur tous les autres sujets qu'il traite, à donner des explications aussi claires que de l'eau vaseuse.

M. CASEY : Je suis prêt, naturellement, à me soumettre aux impertinences des blancs-becs ; il m'a fallu m'y soumettre plusieurs fois déjà, et j'en y soumettrai encore avec toute la bonne volonté que peut avoir un député plus ancien, et je suis capable de ce sacrifice. D'un autre côté, j'ai démontré que l'on ne pouvait faire aucune comparaison sur le relevé injuste et erroné présenté par l'honorable ministre.

M. TUPPER : Je retire les mots "que les explications de l'honorable député sont aussi claires que